

L'ESSentiel

Communauté de communes des Terres du Val de Loire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS de 2014 comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant partie du périmètre ESS sont les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI ESS*

8.8 % des emplois de la CC.

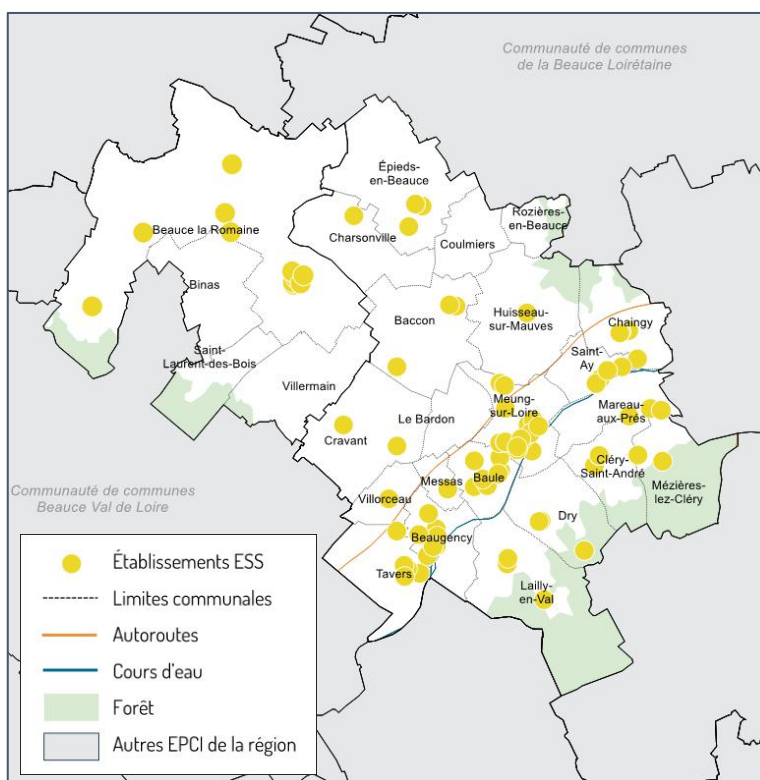
10.8 % de l'emploi privé sur la CC.

162 établissements employeurs, dont 85 % d'associations.

Au vu de la part des emplois ESS, les secteurs les plus dynamiques sont :

- L'Action Sociale, avec ses 460 emplois sur 15 établissements, soit près de la moitié des emplois ESS de la CC
- Les Services Divers
- L'Enseignement.

IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DE L'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, d'après les données INSEE SIRENE de janvier 2022

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC des Terres du Val de Loire	1 043	8,8 %	162	12,1 %
Loiret	25 418	10,1 %	2 163	10,7 %
Centre-Val de Loire	95 100	10,9 %	8 708	10,8 %

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2021

www.cresscentre.org